

## Groupe d'Etude **UTILISATEURS WAGONS**

### Proposition de modifications à apporter aux Annexe 9 du CUU

#### Historique des modifications

Nom du responsable	Date	para- graphe	Amendement
Jean-Marc Blondé	15.03.2016		Saisie
Jean-Marc Blondé	31.03.2016		Modification suivant PV du GT VTE 03/2016
UIP GCU WG	16.03.2017		Modification décision 16.03.2016
Décision GT VTE	31.03.2017		Suivant PV GT VTE 03/2017

<b>Titre:</b>	Plaque d'usure en manganèse de la boîte d'essieu
<b>Proposition de modification de: EF / Détenteur / autres instances:</b>	Elaboré par UIP
<b>Proposition de modification sur :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 9 <span style="margin-left: 200px;"><input type="checkbox"/> Annexe 11</span>
<b>émetteur:</b>	Jean-Marc Blondé
<b>Lieu, date:</b>	Olten, 15.03.2016
<b>Description succincte:</b>	Saisie d'un nouveau code 1.8.4 Plaque d'usure en manganèse de la boîte d'essieu

## 1. Situation de départ (actuelle):

<b>1.1. Introduction</b>
D'après l'appendice 1 de l'annexe 9, il n'est pas possible d'enregistrer sous un code préexistant une anomalie affectant une plaque d'usure en manganèse de la boîte d'essieu.
<b>1.2. Mode de fonctionnement</b>
Selon le texte actuel de l'appendice 1 de l'annexe 9, le visiteur ne peut détecter que les anomalies affectant une plaque d'usure en manganèse sur bogie Y. Aucun code spécifique n'est disponible pour caractériser une anomalie affectant la plaque d'usure en manganèse d'une boîte d'essieu.
<b>1.3. Anomalie / Description du problème</b>
Pour donner au détenteur une indication précise via le PVCA, il faut prévoir le code 1.8.4 pour caractériser l'anomalie affectant la plaque d'usure en manganèse d'une boîte d'essieu.
<b>1.4. S'agit-il d'une règle reconnue de la technique* (par ex. DIN, EN)?</b>
<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, à savoir :
<small>** Code de pratique: un ensemble de règles écrites qui, si elles sont appliquées correctement, peuvent être utilisées pour maîtriser un ou plusieurs dangers particuliers.“ (source: Règlement CE 352/2009, Art. 3) „dispositions technique fixées par écrit ou transmises oralement relatives à des procédés, installations et modes opératoires qui selon l'opinion dominante des milieux concerné (spécialistes, utilisateurs, consommateurs (-trices) et puissance publique) sont de nature à réaliser l'objectif prescrit par la loi et qui ont de manière générale fait leur preuve dans la pratique ou bien, d'après l'opinion dominante, feront leurs preuves à échéance raisonnable“ (traduction / source: BMJ Handbuch der Rechtsförmlichkeit – Ministère allemand de la Justice)</small>

## 2. Situation recherchée

<b>2.1. Elimination de l'anomalie/Problème (objectif)</b>
Le constat par un visiteur sous couvert du code d'anomalie 1.8.4 est repris au point 3.

**3. Texte supplémentaire relatif uniquement à la proposition d'amendement de l'annexe 9 du CUU:**

**Nous demandons à saisir un nouveau code 1.8.4 à l'appendice 1 de l'annexe 9 conformément au tableau ci-après:**

Organes	Code	Anomalie/critères/indices	Suites à donner	Classe de défaut
Boite d'essieu	1.8			
<b>Plaque d'usure en manganèse sur la boîte d'essieu des bogies Y ou dérivé</b>	<b>1.8.4</b>	<b>Déplacée ou manquante</b>	<b>Retrait</b>	<b>4</b>

Le titre du code 4.4.2 sera complété par le mot «Plaque d'usure en manganèse sur bogies Y **« et dérivé »**».

<b>Plaque d'usure en manganèse sur bogies Y <b>ou dérivé</b></b>	4.4.2	<del>Disloquée</del> <b>Déplacée</b> ou manquante	Retrait	4
--	-------	---	---------	---

Le code 1.7.2 sera complété par le lien du code **1.8.4**

Organes	Codes	Anomalies/Critères/Indices	Suites à donner	Classes de Défaut
<b>Caractéristiques indiquant la présence de défauts de circularité sur les roues</b>	1.7.2	<p>Cisaillement de la goupille de tourillon de triangle de frein</p> <p>Rupture de l'étrier de sécurité des triangles de frein (cf. aussi code 3.1.2)</p> <p>Brillance des rondelles aux tourillons de triangles de frein</p> <p>Endroits brillants sur le ressort intérieur (ressort de charge) (cf. aussi Code 2.5)</p> <p>Perte ou desserrage des tés de relevage (cf. aussi code 2.5.5)</p> <p>Sur bogies Y25 : fissure ou chute des plaques d'usure en manganèse sur les boîtes d'essieux ou guides d'essieux ou liaisons par soudure disloquées (cf. aussi code <b>1.8.4 et 4.4.2</b>)</p> <p>Table de roulement déformée, surfaces de contact irrégulières ou écrasements irréguliers importants du boudin de roue (cf. aussi code 1.3.2)</p>	<p>En présence d'au moins deux des caractéristiques ci-contre sur la roue ou dans son environnement:</p> <p>K avec indication "Soupçon de défauts de circularité"</p>	4

**4. Motif:**

Actuellement, aucun code d'anomalie distinct ne caractérise la dégradation d'une plaque d'usure en manganèse sur la boîte d'essieu.

**5. Evaluer les possibles incidences positives ou négatives**

*Evaluation par ex. exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité, ...), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé).  
Justification des constatations*

## 6. Etude de sécurité relative à la proposition de modification

Description du système effectif/théorique et ampleur de la modification voir à ce sujet les points 1 et 2.

Etude de sécurité effectuée par :

<b>6.1. La modification a-t-elle un impact sur la sécurité?</b>	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> oui
Motif: Il est décrit une anomalie pouvant représenter un danger pour la sécurité de circulation	
<b>6.2. La modification est-elle significative?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Motif :	
<b>6.3. Détermination et classement du risque:</b>	<input checked="" type="checkbox"/> supprimé
6.3.1. Effet de la modification en exploitation normale:	
6.3.2. Effet de la modification en cas de perturbations /écarts par rapport à l'exploitation normale:	
6.3.3. Utilisation abusive du système possible:	
<input type="checkbox"/> non	
<input type="checkbox"/> oui, description de l'abus:	
<b>6.4. Des mesures de sécurité ont-elles été mises en oeuvre?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
<i>Pour chaque type de risque, on choisit l'un des critères suivants d'acceptation du risque:</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• „Code de pratique“ (règles techniques reconnues)</li> <li>• Utilisation d'un système de référence</li> <li>• Estimation explicite du risque</li> </ul>	
<b>6.5. Analyse de risques présentée à l'instance d'évaluation?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Instance d'évaluation:	
Joindre en annexe le résultat de l'instance d'évaluation:	[annexe]